



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Pré-demande en ligne de duplicata du permis de chasser

Accéder au Service en ligne

En cas de perte, vol ou détérioration du permis de chasser, vous devez demander un duplicata.

Ce téléservice permet de faire la **pré-demande en ligne**.

Vous avez besoin d'une **adresse mail** et de votre **numéro de téléphone mobile**.

La pré-demande en ligne permet :

De saisir votre identité complète sans risque d'erreurs de retranscription

De recevoir par mail le formulaire Cerfa n°13944 pré-rempli

De payer en ligne, par carte bancaire ou par virement, la redevance pour la délivrance du duplicata (0 €)

De recevoir en temps réel les informations sur l'avancée de votre demande ou des demandes d'éléments complémentaires

Attention : une fois la pré-demande en ligne faite, vous devez **transmettre** votre **dossier** sous format **papier** et par voie postale à l' OFB .



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R64765>